



Canadian Nuclear  
Safety Commission

Commission canadienne  
de sûreté nucléaire

## Compte rendu sommaire des délibérations et de la décision

à l'égard de

Demandeur Cameco Corporation

Objet Demande de renouvellement du permis  
d'exploitation de l'installation de combustible  
nucléaire à la raffinerie de Blind River

Dates des  
audiences Le 3 novembre 2011 et le 19 janvier 2012

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

Demandeur : Cameco Corporation

Adresse : 2121, 11<sup>e</sup> rue Ouest, Saskatoon (Saskatchewan) S7M 1J3

Objet : Demande de renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible nucléaire à la raffinerie de Blind River

Demande reçue : Le 15 avril 2011

Dates des audiences publiques : Le 3 novembre 2011 (jour 1) et le 19 janvier 2012 (jour 2)

Lieux : Salle des audiences publiques de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), 280, rue Slater, 14<sup>e</sup> étage, Ottawa (Ontario) [jour 1].  
Centre récréatif Town Park, 62, rue McCaul, Port Hope (Ontario) [jour 2].

Commissaires : M. Binder, R. J. Barriault  
président A. Harvey  
M. J. McDill  
D.D. Tolgyesi

Secrétaire : M.A. Leblanc  
Rédacteur du compte rendu : S. Dimitrijevic  
Avocate-conseil : L. Thiele

<b>Représentants du demandeur</b>			<b>Numéro du document</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• A. Thorne, vice-président, Division des services de combustible</li><li>• C. Astles, directeur général, Raffinerie de Blind River</li><li>• J. DeGraw, directeur, Division de l'autorisation et de la conformité</li></ul>			CMD 11-H18.1 CMD 11-H18.1A CMD 11-H18.1B CMD 11-H18.1C
<b>Personnel de la CCSN</b>			<b>Numéro du document</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• P. Elder</li><li>• B.R. Ravishankar</li><li>• J. Jaferi</li><li>• C. Purvis</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• P. Thompson</li><li>• M. Rinker</li><li>• K. Mann</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• K. Bundy</li><li>• P. Burton</li><li>• S. Lei</li></ul>	CMD 11-H18 CMD 11-H18.A
<b>Autre représentant</b>			
<ul style="list-style-type: none"><li>• Ministère de l'Environnement, représenté par R. Dorscht</li></ul>			
<b>Intervenants</b>			
Voir l'annexe A			

**Permis : Renouvelé**

**Table des matières**

INTRODUCTION ..... 1  
DÉCISION ..... 2  
QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONSTATATIONS DE LA COMMISSION ..... 3

## INTRODUCTION

1. Cameco Corporation (Cameco) a demandé à la Commission canadienne de sûreté nucléaire<sup>1</sup> le renouvellement du permis d'exploitation de l'installation de combustible nucléaire à sa raffinerie d'uranium de Blind River, en Ontario. Le permis d'exploitation actuel, FFOL-3632.2/2012, expire le 29 février 2012.
2. L'installation de Blind River raffine divers concentrés d'uranium (gâteau jaune) provenant de plusieurs sources afin de produire une poudre de trioxyde d'uranium. Le premier destinataire de ce produit est l'installation de conversion de Port Hope, appartenant à Cameco, et Springfields Fuel Ltd., du Royaume-Uni.
3. L'installation de Blind River est actuellement autorisée à produire annuellement jusqu'à 18 000 tonnes d'uranium, sous forme de trioxyde d'uranium. Cameco a demandé le renouvellement de ce permis d'exploitation pour une période de dix ans et l'autorisation de faire passer la capacité de production annuelle de 18 000 à 24 000 tonnes d'uranium, sous forme de trioxyde d'uranium.

### Point étudié

4. Dans son examen de la demande, la Commission devait décider, conformément au paragraphe 24(4) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*<sup>2</sup> (LSRN) :
  - a) si Cameco est compétente pour exercer l'activité visée par le permis;
  - b) si, dans le cadre de cette activité, Cameco prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.

### Audiences publiques

5. Pour rendre sa décision, la Commission a étudié l'information présentée à l'occasion d'audiences publiques tenues le 3 novembre 2011 à Ottawa (Ontario) et le 19 janvier 2012 à Port Hope (Ontario). Les audiences se sont déroulées conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*<sup>3</sup>. La Commission a examiné les mémoires et entendu les exposés du personnel de la CCSN (CMD 11-H18 et CMD 11-H18.A) et d'EACL (CMD 11-H18.1, CMD 11-H18.1A, CMD 11-H18.1B et CMD 11-H18.1C). La Commission a également tenu compte des mémoires et des exposés de 38 intervenants (voir l'annexe A pour une liste détaillée des interventions).

---

<sup>1</sup> On désigne la Commission canadienne de sûreté nucléaire comme « la CCSN » lorsqu'on renvoie à l'organisation et à son personnel en général, et comme « la Commission » lorsqu'on renvoie à la composante tribunal.

<sup>2</sup> Lois du Canada, L.C. 1997, ch. 9.

<sup>3</sup> Décrets, ordonnances et règlements statutaires, DORS/2000-211.

## DÉCISION

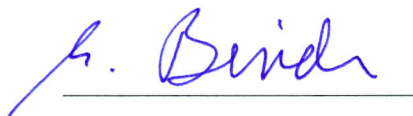
6. Après l'examen de la question, qui est décrit de manière plus détaillée dans les sections suivantes de ce compte rendu, la Commission conclut que Cameco est compétente pour exercer l'activité visée par le permis. La Commission est d'avis que Cameco, dans l'exercice de cette activité, prendra les mesures voulues pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada. Par conséquent,

la Commission, conformément à l'article 24 de la LSRN, renouvelle le permis d'exploitation d'une installation de combustible nucléaire délivré à Cameco pour sa raffinerie d'uranium située à Blind River (Ontario). Le permis renouvelé, FFOL-3632.00/2022, est valide du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 28 février 2022.

7. La Commission accepte la demande de Cameco visant à augmenter la capacité de production annuelle.
8. La Commission assortit le permis des conditions recommandées par le personnel de la CCSN et énoncées dans le projet de permis joint au document CMD 11-H18, avec la modification suivante :
- La condition de permis 4.4 est supprimée.
9. La Commission accepte la délégation de pouvoir décrite dans le Manuel des conditions du permis.
10. Avec cette décision, la Commission demande à Cameco d'établir un rapport d'étape sur le rendement en matière de sûreté de son installation environ à mi-parcours de la période d'autorisation de 10 ans. La Commission demande également au personnel de la CCSN de rédiger un rapport sur les résultats des activités de vérification de la conformité qui se seront déroulées pendant la première moitié de la période d'autorisation et sur le rendement du titulaire de permis pendant cette période. Cameco et le personnel de la CCSN devront présenter leurs rapports à l'occasion d'une séance publique de la Commission. De plus, la Commission demande au personnel de la CCSN d'établir des rapports annuels sur l'industrie, qui comprendront des données sur le rendement de cette installation et d'autres installations de combustible nucléaire, et de présenter ces rapports dans le cadre de séances publiques de la Commission.

## QUESTIONS À L'ÉTUDE ET CONSTATATIONS DE LA COMMISSION

11. Pour rendre sa décision sur le permis, la Commission a examiné plusieurs questions touchant la compétence de Cameco pour exercer les activités proposées, et le caractère adéquat des mesures proposées pour protéger l'environnement, préserver la santé et la sécurité des personnes, maintenir la sécurité nationale et respecter les obligations internationales du Canada.
12. La Commission a établi qu'une évaluation environnementale n'était pas exigée aux termes du paragraphe 5(1) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*<sup>4</sup> (LCEE). La Commission estime en outre que toutes les exigences de la LCEE ont été respectées.
13. Les conclusions de la Commission seront présentées dans un *Compte rendu des délibérations, y compris les motifs de décision*, qui sera publié à une date ultérieure.



FEB 28 2012

Michael Binder  
Président,  
Commission canadienne de sûreté nucléaire

---

<sup>4</sup> L.C. 1992, ch. 37

## Annexe A – Intervenants

Intervenants	Numéro du document
Iron Bridge Public School	CMD 11-H18.2
Milltown Motors Ltd.	CMD 11-H18.3
Blind River District Health Centre	CMD 11-H18.4
École secondaire catholique Jeunesse-Nord	CMD 11-H18.5
Kelly James	CMD 11-H18.6
Huron North	CMD 11-H18.7
Ville de Blind River	CMD 11-H18.8
Seniors Club 270	CMD 11-H18.9
Police provinciale de l'Ontario	CMD 11-H18.10
Marilyn Routly	CMD 11-H18.11
Jackie Brimblecombe	CMD 11-H18.12
Dr. R. Fryer Professional Dentistry Corporation	CMD 11-H18.13
Chambre de commerce de Port Hope et de son district	CMD 11-H18.14
Gerhard Heinrich	CMD 11-H18.15
Rockhaven School for Exceptional Children	CMD 11-H18.16
Huron Pines Golf & Country Club	CMD 11-H18.17
Suzanne Frankcom-Wright	CMD 11-H18.18
Municipalité de Huron Shores	CMD 11-H18.19
Gerard Rainville	CMD 11-H18.20
Bibliothèque de Blind River	CMD 11-H18.21
Première nation Mississauga	CMD 11-H18.22
Community Care Northumberland	CMD 11-H18.23
HMC Consulting	CMD 11-H18.24
Physicians for Global Survival	CMD 11-H18.25
Michael Murchie	CMD 11-H18.26
Victor Allan Glover	CMD 11-H18.27
W.C. Eaket Secondary School	CMD 11-H18.28
Northumberland Manufacturers' Association	CMD 11-H18.29
Robert V. Gallagher	CMD 11-H18.30
Université McMaster	CMD 11-H18.31
Ville d'Elliot Lake	CMD 11-H18.32
Habitat for Humanity Northumberland	CMD 11-H18.33
Association nucléaire canadienne	CMD 11-H18.34
Première nation de Serpent River, représentée par N. Meawasige et D. Leeder	CMD 11-H18.35 CMD 11-H18.35A
International Institute of Concern for Public Health (IICPH), représenté par A. Tilman	CMD 11-H18.36 CMD 11-H18.36A CMD 11-H18.36B
Northwatch, représenté par B. Lloyd	CMD 11-H18.37 CMD 11-H18.37A

	CMD 11-H18.37B
Andrew Johncox	CMD 11-H18.38
Tyler Rouse	CMD 11-H18.39